



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Sursis concordataire définitif

Date de publication: SHAB 09.04.2021

Publications supplémentaires: KABVD 09.04.2021

Date d'échéance prévue: 09.04.2026

Numéro de publication: NA02-0000000577

Entité de publication

Tribunal d'arrondissement de Lausanne, Allée Ernest-Ansermet 2, 1014 Lausanne Adm cant

Sursis concordataire définitif Amodus SA

Entité requérante:

Amodus SA

CHE-113.344.797

Chemin des Lentillières 8

1023 Crissier

L'entité requérante a obtenu le sursis concordataire définitif.

Durée du sursis concordataire: 6 mois

Fin du sursis concordataire: 07.10.2021

Remarques juridiques:

Publication selon l'art. 296 LP.

Remarques juridiques complémentaires:

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE

Sursis concordataire 293 LP

Par décision du 25 mars 2021, communiquée le 6 avril 2021, le président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a accordé à AMODUS SA, Ch. des Lentillières 8, 1023 Crissier, un sursis concordataire définitif de six mois échéant le 7 octobre 2021 et désigné Pascal STOUDEUR, agent d'affaires breveté à Lausanne en qualité de commissaire au sursis définitif.

Vous avez droit de recourir au Tribunal cantonal, cour des poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires dans les dix jours dès la présente publication.